



**Conseil Municipal
du 26 juin 2017**

Compte rendu

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2017

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte – MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan - LOIZON Carole – BRETON Jacques - BRAGUIER Isabelle - ROY Franck – BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier – BEZAUD Cyril - BRAGUIER Pierre - BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

RENOUX Laurent donne pouvoir à DAGUISE Claude

Absent excusé :

LAFUIE Séverine - MALBRANT Michel - CANNAUD-CARDOSO Christelle

SECRETARE DE SEANCE : Pierre BRAGUIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 17/05/2017:

Aucune observation n'est formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire

- Nomination de Monsieur NOEL Alexandre, chef du Centre de Secours de Dangé Saint Romain.

Présentation du SCOT par Monsieur BRETON

Ordre du Jour :

2017-60 -Projet de création d'une chambre funéraire – avis du conseil municipal

Par courrier en date du 12 juin 2017, Monsieur le Sous-Préfet a fait part à la commune du projet de création par la SCI des Buxières (gérée par Madame KRAFT et Monsieur RENE), d'une chambre funéraire située rue de Buxières.

Dans ce même courrier, Monsieur le Sous-Préfet sollicite, conformément aux dispositions de l'article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis de la commune de Dangé Saint Romain sur la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été exposé par Madame KRAFT et Monsieur RENE en préambule du conseil municipal du 17 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **donne, conformément aux dispositions de l'article R2223-74 du CGCT, un avis favorable à la création, par la SCI des Buxières, d'une chambre funéraire située rue de Buxières,**
- **autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

2017-61 -Tarifs scolaires 2017-2018 – restaurant scolaire, transports scolaires, accueil périscolaire et garderie

Rapporteur : Nathalie MARQUES-NAULEAU

Madame MARQUES-NAULEAU propose au Conseil de fixer les tarifs des services restaurant scolaire, transport scolaire et accueil périscolaire pour l'année 2017-2018 ; elle rappelle les tarifs votés l'an passé et suggère au conseil de les maintenir à l'identique pour la prochaine rentrée.

<u>Services</u>	<u>Tarifs 2016-2017</u>	<u>Tarifs 2017-2018</u>
Restauration scolaire	Ticket Enfant : 3.20 € Tickets Adulte : 5.15 € Carnet 8 repas : 25.50 €	Ticket Enfant : 3.20 € Tickets Adulte : 5.15 € Carnet 8 repas : 25.50 €
Transports scolaires	111 € annuel par enfant payable au trimestre soit 37 € / trimestre	111 € annuel par enfant payable au trimestre soit 37 € / trimestre
Accueil périscolaire	<u>deux tarifs selon temps de présence de l'enfant :</u> 0.90 € de 8h00 à 9h00 ou 16h30 à 17h30 1.80 € de 6h45 à 9h00 ou 16h30 à 18h30	<u>deux tarifs selon temps de présence de l'enfant :</u> 0.90 € de 8h00 à 9h00 ou 16h30 à 17h30 1.80 € de 6h45 à 9h00 ou 16h30 à 18h30
Garderie mercredi midi	0.50 € la séance (11h40-12h15)	0.50 € la séance (11h40-12h15)

Il est précisé que la garderie de 15h50 à 16h30 restera gratuite à la prochaine rentrée. De même, Monsieur le Maire indique que notre commune maintient pour la rentrée scolaire 2017-2018 le rythme de 4.5 jours d'école par semaine ; monsieur le Maire ne souhaite pas prendre de décision hâtive sur ce sujet et propose de mener une réflexion globale et concertée avec l'ensemble des acteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 du restaurant scolaire, transport, accueil périscolaire et garderie présentés ci-dessus.

2017-62 -ALSH – détermination des tarifs familles pour les séjours

Monsieur le Maire rappelle que les centres de loisirs de Dangé Saint Romain, Ingrandes et Cap jeunes organisent des séjours, dont il convient de fixer les tarifs réglés par les familles.

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués l'an passé par la Communauté de Communes Les Portes du Poitou.

ALSH Dangé Saint Romain

Quotient familial	Tarif / enfant	
	<u>Communes conventionnées (ex CCPP)</u>	<u>Communes non conventionnées</u>
1 (0 à 300 €)	176.00 €	352.00 €
2 (301 à 600 €)	196.50 €	393.00 €
3 (601 à 900 €)	221.50 €	443.00 €
4 (901 à 1 200 €)	246.50 €	493.00 €
5 (1 201 € et plus)	276.00 €	552.00 €

ALSH Ingrandes Sur Vienne

Quotient familial	Tarif / enfant	
	<u>Communes conventionnées (ex CCPP)</u>	<u>Communes non conventionnées</u>
1 (0 à 300 €)	137.00 €	275.00 €
2 (301 à 600 €)	168.00 €	336.00 €
3 (601 à 900 €)	179.00 €	356.00 €
4 (901 à 1 200 €)	203.00 €	405.00 €
5 (1 201 € et plus)	211.00 €	422.00 €

Cap Jeunes

Quotient familial	Tarif / enfant	
	<u>Communes conventionnées (ex CCPP)</u>	<u>Communes non conventionnées</u>
1 (0 à 300 €)	110.00 €	220.00 €
2 (301 à 600 €)	120.00 €	240.00 €
3 (601 à 900 €)	130.00 €	260.00 €
4 (901 à 1 200 €)	140.00 €	280.00 €
5 (1 201 € et plus)	150.00 €	300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs des séjours organisés par les accueils de loisirs tels que présentés ci-dessus.

2017-63 - Habitat de la Vienne – garantie d'un emprunt contracté par Habitat de la Vienne dans le cadre de la rénovation des logements du Foyer Résidence Le Floréal

Rapporteur : Brigitte MORIN

Madame MORIN fait part du courrier adressé par Habitat de la Vienne concernant la demande de garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant de 120 000 € envisagé dans le cadre de la l'amélioration des logements du Foyer Résidence Le Floréal.

Ce prêt pour lequel il est demandé la caution de la commune sera conclu auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT,

Vu l'article L2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de prêt n°63905 en annexe signé entre Office Public de l'Habitat de la Vienne, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, délibère :

Article 1 : l'assemblée délibérante de la commune de Dangé Saint Romain accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 120 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°63905, constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2017-64 - Bibliothèque municipale - convention de partenariat avec le Département de la Vienne et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Dangé Saint Romain dispose d'une bibliothèque municipale proposant un service public de proximité pour les habitants.

Depuis la modification du périmètre de la CAPC au 1^{er} janvier 2017, le territoire de la CAPC a été étendu et couvre désormais 47 communes dont la commune de Dangé Saint Romain.

Afin de poursuivre la mise en réseau des bibliothèques situées sur son nouveau territoire, la CAPC, avec la Bibliothèque Départementale de la Vienne, sont les partenaires naturels pour accompagner et soutenir l'activité de la Bibliothèque de la commune de Dangé Saint Romain, afin de contribuer à son développement, à la gestion informatisée dans le cadre du réseau c@bri, au soutien de l'activité des agents et des bénévoles et à la circulation des ouvrages.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte la signature de la convention de partenariat avec le Département de la Vienne et la Communauté d'Agglomération exposée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2017-65 - Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur la commune – signature d'une convention

Rapporteur : Jacques BRETON

Considérant que pour contribuer à l'objectif du schéma régional visant le déploiement de 1000 bornes de recharge en Poitou-Charentes d'ici à 2016, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE dans sa séance du 25 juin 2013 a autorisé le Président du Syndicat à répondre à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région pour le Déploiement des Infrastructures de Recharge pour les véhicules électriques en Poitou-Charentes** afin de participer à la couverture de points de recharge sur le département de la Vienne, de manière concertée avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

Considérant que la candidature du Syndicat ENERGIES VIENNE a été retenue :

- d'une part par décision du Commissariat général à l'investissement du 29 janvier 2014 ;
- d'autre part, par décision de la Commission Permanente de la Région Poitou-Charentes du 10 juillet 2015 et du 20 novembre 2015 ;

Considérant l'intérêt de ce projet de déploiement coordonné de bornes de recharges de véhicules électriques sur le Département de la Vienne et son coût résiduel limité pour la commune, compte tenu d'une prise en charge par la Région à hauteur de 70 % de l'investissement au titre du Fonds Régional de Développement des Eco-Industries et des Véhicules Electriques (FRDEIVE) ;

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE se chargera, pour le compte de la Commune, de collecter les subventions de la Région et de lui reverser les montants correspondants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De s'inscrire dans la démarche volontaire de déploiement d'une borne de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la commune ;**
- **De donner mandat au Syndicat ENERGIES VIENNE pour qu'il collecte pour le compte de la Commune les subventions de la Région et les lui reverse ;**
- **D'entrer en discussion avec SOREGIES, délégataire du Syndicat ENERGIES VIENNE, pour définir le lieu d'implantation le plus approprié et faire les démarches de raccordement et d'installation de la borne ;**
- **D'autoriser le maire à signer avec SOREGIES l'offre ALTERBASE ainsi que la convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;**
- **De conférer la gratuité de stationnement, quels que soient les emplacements, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité sur le domaine public, pour une durée de 2 ans minimum ;**
- **De voter l'investissement de 12 500 € HT ainsi que la TVA correspondante suivant le taux en vigueur, ce qui laisserait à la charge effective de la commune, après l'obtention des subventions, un coût de 3 750 € HT.**

Il est acté par le Conseil que cette borne sera installée sur la place de la Promenade, à proximité du coffret électrique situé Place René Monory.

Informations diverses

- 27/06/17 à 20 h, salle des fêtes de Thuré : Assemblée Générale du Comité de Défense de l'Hôpital
- 30/06/17 : fête de l'école maternelle
- 30/06/17 à 20h30 : Assemblée Générale du Tarot
- 01/07/17 à 11h30 sur la place : 70 ans de l'Union Musicale
- 01/07/17 : fête de l'école Saint Gabriel
- 01/07/17 à 17h30 : fête de la gym et inauguration du gymnase Paul Landreau
- 02/07/17 de 15h à 19h : défilé de 30 voitures anciennes qui se rendront ensuite chez l'Alchimiste pâtissier pour une dégustation
- 04/07/17 à 9h30 : visite de Madame la Préfète et Monsieur le Sous-Préfet
- 05/07/17 à 14h : animation « Eglises accueillantes » à l'Eglise Saint Romain
 - Exposition sur l'Abbé COLL (bicentenaire de sa disparition)
 - Exposition de photos du village de St Romain à l'Eveil des Sens
 - Concert de la Chorale Vienne et Creuse à l'Eglise St Romain à 18h
 - Visite de l'Eglise par des guides du Pays d'Art et d'Histoire
 - Vin d'honneur en soirée à l'Eveil des Sens

- 06/07/17 : fête des écoles primaires à l'école DAUDET
Monsieur le Maire informe le conseil des départs de Madame GUIGNARD, Directrice et Monsieur AUBIER, enseignant, suite à la fermeture de classe.
Le poste de direction sera pourvu à la rentrée par Monsieur Christophe SECHERET.
- 09/07/17 : brocante
- 14/07/17 : programme de la fête nationale
 - 11h30 – rassemblement devant la mairie
 - 12h – apéritif
 - 19h à 22h – bal populaire et barbecue des Sapeurs-Pompiers
 - 22h15 – retraite aux flambeaux
 - 23h – Feu d'artifice
- A compter du 1^{er} juillet, Monsieur le Maire déplore la fermeture de la Trésorerie les après-midi.

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le 12 juillet 2017 à 19h

La séance est levée à 20h15